

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 02/07/18

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'arrondissement du 7 mars 2018*

Le Conseil d'arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^e, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le mercredi 7 mars 2018 à 18h30, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Etaients présents :

Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX, Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Marc LAROCK, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christian LE ROUX, Monsieur Christophe POISSON et Monsieur Yves POZZO di BORGO.

Etait absente et excusée :

Madame Laurence AMAND ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier LE QUERE.

Monsieur Yves POZZO di BORGO est arrivé à 18h37 et a pris part au vote du projet de délibération 2018 DAC 450 et tous les suivants.

Monsieur Thierry HODENT a quitté la séance à 19h30, il n'a pas pris part au vote des projets de délibération N°s V 07 2018 008, V 07 2018 009 et V 07 2018 010.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Madame le Maire indique que Laurence AMAND a donné un pouvoir à Olivier LE QUERE.

1 – Désignation du secrétaire de séance. 07 2018 004

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire propose de désigner Emmanuelle DAUVERGNE comme secrétaire de séance et Nathalie BADIER comme secrétaire auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2018 004

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - Adoption de la procédure d'urgence. 07 2018 007

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire fait voter la procédure d'urgence, en raison de l'ordre du jour complémentaire contenant une communication sur la biodiversité

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2018 007

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

3 - Approbation du Procès-verbal de la séance du 23 janvier 2018. 07 2018 005

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 23 janvier dernier à l'approbation du conseil d'arrondissement

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2018 005

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

4 – Désignation de 2 membres du Conseil du 7^{ème} arrondissement et de 2 personnalités qualifiées, appelés à siéger au Conseil d'établissement du Conservatoire municipal du 7^{ème}. 07 2018 006

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire indique que le Conservatoire a connu à la fois des problèmes de management et de gestion. Elle annonce l'arrivée d'un nouveau directeur et indique avoir souhaité effectivement compléter les membres du conseil d'établissement.

Madame le Maire précise qu'un nouveau directeur, Monsieur Bruno POINDEFERT a pris ses fonctions le 1^{er} novembre dernier.

Madame le Maire propose comme membres au titre du conseil d'arrondissement: Christophe POISSON, et Marc LAROCK.

Elle suggère également deux personnalités qualifiées : Reinhardt WAGNER, compositeur de films, primé aux Oscars et metteur en scène de pièces de théâtre de renom et Laura AREND, chorégraphe de renommée internationale habitant dans le 7^e arrondissement.

Christian LE ROUX regrette que les 25% d'électeurs du 7^e arrondissement qu'il représente ne soient pas associés à la gestion des équipements publics de l'arrondissement.

Tout en marquant son respect envers Marc LAROCK dont la liste est arrivée troisième aux dernières élections municipales, il annonce qu'il ne votera pas cette délibération.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis favorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération

07 2018 006

Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : 1 (M. LE ROUX)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

5 – Subvention au titre de l'animation locale et de l'intégration (16.000 euros) à l'association « Centre d'information et d'animation du 7ème Inter 7 ». 2018 DDCT 7

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Madame le Maire donne la parole à Christophe POISSON

Christophe POISSON souligne l'action très forte d'Inter 7 sur l'arrondissement.

Il détaille les deux subventions dont va bénéficier l'association :

- une subvention de 10.000 euros sur l'animation locale ;
- une autre subvention de 6.000 euros sur l'enseignement du français pour des populations demandeuses.

Christophe POISSON salue le travail de proximité entrepris avec la nouvelle équipe d'Inter 7 ainsi que l'excellent climat de concertation entre la mairie et l'association.

Madame le Maire soumet au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2018 DDCT 7**

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

6 - Subventions (17.700 euros) à dix-huit comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie. 2018 DAC 450

Rapporteur : M. Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX

Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX présente le dispositif de subvention aux Comités d'arrondissements de la FNACA dont celui du 7^e qui doit bénéficier d'une subvention de 1000 €. Il précise que le comité du 7^e est l'un des plus importants à Paris, et qu'il représente 240 inscrits. Il ajoute que le comité a son siège au 63 boulevard des Invalides.

Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX explique que le comité a pour rôle de participer à toutes les cérémonies du monde combattant, d'assurer une permanence afin de garder le contact entre les adhérents, et de maintenir entre les adhérents un lien social et convivial.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2018 DAC 450**

Pour : 14 (dont 1 pouvoir)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

7 - Convention de partenariat avec l'établissement public L'Ordre de la Libération Conseil national des communes « Compagnon de la Libération » et subvention (30.000 euros). 2018 DAC 484

Rapporteur : M. Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX

Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX rappelle l'historique de l'Ordre de la Libération, créé par le Général DE GAULLE en 1940, destiné à récompenser les personnes ou collectivités militaires et civiles qui se sont signalées dans l'œuvre de la Libération de la France. Il détaille les missions de l'Ordre de la Libération en direction du public scolaire : création d'un concours national de la résistance et de la déportation, mise à disposition de livrets et

supports pédagogiques, organisation de visites guidées au musée pour les enseignants, scolaires, étudiants, encadrés par un personnel qualifié.

Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX précise également qu'un accès des scolaires au jardin de l'Ordre la Libération situé en continuité du jardin de l'Intendant est permis. Il explique qu'une convention de partenariat va être conclue entre la Ville de Paris et l'Ordre de la Libération pour une durée de trois ans.

Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX sollicite l'approbation des conseillers en faveur de cette subvention de fonctionnement de 30.000 euros par an sur la durée de la convention de partenariat de trois ans.

René-François BERNARD regrette que le jardin de l'Ordre la Libération, contigu du jardin de l'Intendant, ne soit pas ouvert au public et reste réservé aux scolaires.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2018 DAC 484**

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

8 - Signature d'une convention relative à l'occupation du domaine public avec l'association Compagnie Bernard Sobel (7^e). 2018 DAC 737

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Josiane GAUDE indique que l'un des deux locaux du 33 bis avenue de la Bourdonnais est occupé par la compagnie Bernard SOBEL. Elle explique que la convention d'occupation du domaine public arrivée à son terme le 31 décembre 2015, prolongée d'une autorisation temporaire d'utilisation pour des usages de bureau doit être renouvelée. Elle précise que le montant demandé pour ce local de 39 m² est de 1.400 euros pour une valeur locative estimée à 18.408 euros.

Marc LAROCK souligne que le terme de « convention rétroactive de deux ans » est inapproprié.

Madame le Maire assure à Marc LAROCK que cette erreur matérielle commise par la DAC, rédactrice du projet, sera rectifiée.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2018 DAC 737**

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

9 – Réforme des redevances et des règlements applicables aux activités commerciales durables sur le domaine public parisien. 2018 DAE 53

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire présente ce texte comme une nouvelle taxe et donne la parole à Madame Josiane GAUDE.

Josiane GAUDE explique que la délibération concerne une réforme des redevances et des règlements applicables à l'activité économique de 247 commerçants exerçant sur la voie publique parisienne ainsi que dans les espaces verts. Elle indique que le nouveau règlement permettra de refondre les six réglementations actuelles, dont certaines datent parfois de plus de 20 ans. Elle rappelle qu'il est prévu que les Mairies d'arrondissement soient associées à la sélection des commerces sur chaque emplacement.

Josiane GAUDE précise que le montant de la redevance sera désormais forfaitaire et non plus basée sur le chiffre d'affaires déclaré, ce qui pourrait entraîner pour les commerçants une hausse de la redevance, qui serait ensuite répercutée sur le consommateur. Elle explique qu'elle n'est pas contre une harmonisation des règles en matière d'occupation du domaine public par les commerçants, mais qu'elle n'est pas non plus favorable à cette fiscalité indirecte. Elle estime que la Ville cherche à augmenter ses recettes, faute d'être en mesure de maîtriser ses dépenses. Elle appelle à voter contre cette réforme.

Madame le Maire indique qu'elle n'est pas contre le fait d'avoir un règlement unique, ce qui permet plus de transparence et de simplicité, mais qu'une augmentation des redevances portera les commerçants à vendre plus chers. Elle pense que, pour une ville comme Paris, entre les concessions, les occupations de domaine public sous diverses formes, il devrait y avoir une politique sur les redevances. Elle note que, aujourd'hui, la politique des redevances n'est pas du tout transparente, ni même cohérente. Elle rappelle également que cette réforme, pour l'essentiel, va impacter à 90% le 7^e arrondissement. Elle indique qu'elle souhaite voter contre cette délibération et donne la parole à Monsieur Christian LE ROUX.

Christian LE ROUX partage le sentiment de Madame le Maire et indique qu'il faut clarifier et simplifier les redevances et les règlements qui s'appliquent à tous les vendeurs installés. Il demande à avoir des éclaircissements, sur les propos de Josiane GAUDE, concernant le rôle de la Mairie d'arrondissement dans l'attribution des emplacements.

Madame le Maire rappelle l'état actuel : la Mairie d'arrondissement n'est que consultée, même si la Mairie de Paris a toujours accepté ses avis. Elle indique que, par principe, elle s'oppose aux demandes d'emplacements de terrasses supplémentaires car cela gâche le paysage, au regard du matériel qui est installé : tables, chaises et plastique ne sont pas dignes de la Tour Eiffel. Néanmoins, elle note que beaucoup de dossiers n'étaient même pas soumis à la Mairie du 7^e qui découvrait, le matin de Noël ou la veille des vacances, des stands, des terrasses, des activités dont elle n'avait jamais été saisie.

Madame le Maire reconnaît que Monsieur LE ROUX a toujours soutenu la Mairie du 7^e sur ces sujets d'intérêt général, ce qui n'est pas le cas forcément d'autres acteurs. Elle prend comme exemple le renouvellement des kiosques pour lequel Monsieur LE ROUX l'a soutenu, et lui a proposé des modifications pertinentes qu'elle a acceptées. Madame le Maire rappelle que les activités qui sont sur le Champ-de-Mars ne sont pas régies par les mêmes règles et les mêmes Directions que celles qui se trouvent au pied de la Tour Eiffel ou sur le trottoir. Elle précise que, grâce à son action, le renouvellement des conventions se fait quasiment tous les six mois, en attendant d'avoir les nouveaux kiosques au pied de la Tour Eiffel. Elle indique qu'il s'agit toujours de conventions d'occupation précaire à cause des attentats et en raison de la sécurisation de la Tour Eiffel.

Madame le Maire rappelle qu'elle dispose d'un nouveau calendrier, concernant les nouveaux kiosques. Elle précise qu'elle aura besoin de l'aide de Monsieur LE ROUX pour avoir une harmonisation, de l'École Militaire à la Tour Eiffel.

Madame le Maire indique que la situation sera clarifiée lorsqu'il y aura les nouveaux kiosques au pied du mur de sécurisation. Elle souhaiterait que les kiosques qui se trouvent également devant la Tour Eiffel soient modifiés car en l'état actuel, ils ne mettent pas en valeur le site.

Madame le Maire indique que les concessionnaires disposent de pouvoir de pression, et qu'à un moment donné, elle a eu des menaces, par des gens qu'elle ne connaissait pas, au seul motif qu'elle souhaitait arrêter une terrasse pendant 15 jours.

Madame le Maire remercie Monsieur LE ROUX pour son soutien et ses propositions, ainsi que pour sa connaissance de la complexité des sujets. Elle rappelle avoir proposé à la Mairie de Paris qu'il n'y ait qu'une autorité qui décide de l'attribution des kiosques de l'École Militaire jusque devant la Tour Eiffel.

Madame le Maire précise qu'elle attend désormais la fin du chantier de sécurisation et présente le calendrier de renouvellement des kiosques : la publication de l'appel à proposition aura lieu en avril 2018, après l'adoption du règlement. Ensuite, les phases d'analyse et de sélection sont prévues de juin à septembre 2018. Elle note que c'est à ce moment qu'elle demandera à Monsieur LE ROUX un retour sur les propositions. Elle précise que la validation des conventions est prévue en octobre et novembre 2018. Madame le Maire donne la parole à Monsieur LAROCK.

Marc LAROCK confirme que la multiplicité des Directions de la Ville de Paris pose un problème, mais qu'il n'est pas convaincu que le passage à une redevance forfaitaire entraîne automatiquement une augmentation de son montant pour ces commerçants de plein air.

Madame le Maire reconnaît que les commerçants, sous la Tour Eiffel, gagnent bien leur vie et qu'ils pourraient ne pas impacter la redevance sur le prix de consommation. Elle rappelle qu'elle n'est pas contre l'augmentation de la redevance, mais qu'il n'y a pas actuellement de politique cohérente de redevances. Il ne faut pas accepter d'avoir une politique de redevances uniquement pour combler un budget.

Marc LAROCK indique qu'il n'a pas de raisons de voter contre.

Madame le Maire rappelle que beaucoup de villes ont adopté une politique de redevances, mais que la Tour Eiffel ne se traite pas de la même manière que la Porte de Vincennes ou d'autres sites car ce ne sont ni les mêmes usages ni le même prestige.

Marc LAROCK indique que cette question sera traitée au niveau du Conseil de Paris.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération

2018 DAE 53

Pour : 1 (M. LAROCK)

Contre : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

10 - Adoption du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024. 2018 DEVE 33

Rapporteur : M. René-François BERNARD

René-François BERNARD indique à Madame le Maire que les prochaines délibérations feront toutes l'objet d'un vote négatif.

René-François BERNARD considère que la volonté de Madame HIDALGO d'être toujours « première de la classe », au niveau européen, est exaspérante, d'autant plus que cela se fait au détriment des habitants parisiens, du Grand Paris et de la Région. Il affirme que le Plan Biodiversité est la preuve que Paris n'est pas première de la classe car des actions sont annoncées dans un sens et c'est le contraire qui est mis en œuvre. Il note d'ailleurs que ce n'est pas seulement le fait de cette mandature, mais que cela provient d'aberrations plus anciennes dans la gestion de la Ville de Paris.

René-François BERNARD prend quelques exemples. Tout d'abord, il affirme que l'écologie, qui consiste notamment à faire des économies d'énergie, est l'ennemie des oiseaux, parce que les cours haussmanniennes sont fermées et que les toits sont calfeutrés, etc. Il estime qu'il ne faut pas parler de biodiversité alors qu'il n'y a pas de vraie politique intelligente de niche pour l'avifaune. Ensuite, il prend l'exemple des permis de végétaliser, qui sont formidables pour la biodiversité, mais qui offrent des canettes et des déjections canines aux pieds d'arbres. Enfin, il dit éviter le sujet des berges de la Seine, qui sont peuplées de nombreux rats.

René-François BERNARD prend également à titre d'exemple les squares éclairés la nuit dans le cadre du célèbre programme 24h/24, 7jours/7 en été. Il estime qu'il n'y a pas de pire ennemi de la biodiversité que l'éclairage, puisque cela empêche les oiseaux de mener une vie normale et d'avoir du temps pour dormir.

René-François BERNARD ajoute que, depuis de nombreuses années, la Mairie de Paris a contribué à imperméabiliser l'espace urbain en supprimant les sols stabilisés, et qu'il est relativement hypocrite de faire un Plan de la Biodiversité aujourd'hui. Ainsi, il propose à ses collègues et Madame le Maire de voter contre ce plan, pour suivre la même logique que le vote négatif qu'il avait déjà proposé sur le Plan Climat.

Madame le Maire précise que, comme René-François BERNARD l'a évoqué avec les termes qui convenaient, la situation aux pieds d'arbres est inacceptable. Bien que les écologistes ne veuillent pas tailler les pieds d'arbres, Madame le Maire considère que ce laisser-aller n'est pas acceptable pour des avenues telles que l'avenue de Breteuil.

Madame le Maire avoue avoir rencontré le directeur du service de la propreté et de l'eau qui s'est engagé à donner plus de matériel et de personnel au 7^e arrondissement, qui n'en a pas assez. Elle affirme que la mairie et le directeur de la propreté vont travailler ensemble pour améliorer la propreté du 7^e. Elle rappelle également avoir engagé une entreprise d'insertion sur le budget de la Mairie, qui est une force d'appoint de nettoyage permettant, quand les habitants écrivent ou appellent la mairie, d'envoyer tout de suite une équipe pour nettoyer la rue ou enlever des encombrants. Elle note que ces agents nettoient, au passage, les pieds d'arbres, ce qui permet au 7^e arrondissement d'avoir des pieds d'arbres plus propres et plus convenables. Elle ajoute que, suite à cette réunion avec le directeur de la propreté, *a priori*, il a été convenu qu'il n'y aura plus d'herbes folles au pied des arbres. Elle estime que les écologistes à la Mairie de Paris ne sont que des écologistes de circonstance et se dit ravie de pouvoir tailler à nouveau les pieds d'arbres.

Madame le Maire affirme que grâce au retour d'une politique de tonte des pieds d'arbres, le 7^e arrondissement sera plus propre car toutes déjections canines pourront ainsi être retirées. Elle réaffirme sa volonté d'aller à contre sens des écologistes, qui ne font que des erreurs aux mairies. Madame le Maire donne la parole à Monsieur LAROCK.

Marc LAROCK admet que le vocabulaire, dans ce genre de délibération, a un côté « Paris est la plus belle ville au monde ». Sur les trois axes, dans les 30 actions, il dit avoir regardé dans le dictionnaire pour trouver la définition d'une « approche holistique » : « En épistémologie, doctrine qui ramène la connaissance du particulier et de l'individuel à celle de l'ensemble du tout dans lequel il s'inscrit ».

Madame le Maire explique que c'est en raison de ce flou dans le texte que son groupe votera contre ce plan biodiversité.

Marc LAROCK dit être moins sévère sur les objectifs car, sur les 30 actions qui sont listées pour favoriser la biodiversité, le plan parle de la trame noire au sujet de l'éclairage et vise l'objectif d'« endiguer la prolifération des espèces envahissantes » comme les rats.

Madame le Maire ajoute que suite à la réunion avec le directeur de la propreté, elle a obtenu de nouveaux produits et de nouvelles techniques pour lutter contre les rats. Elle ajoute que cela fait deux ans que la Mairie du 7^e se bat pour obtenir des moyens plus opérants. Elle rappelle que c'est systématiquement toujours son groupe qui interpelle la Mairie de Paris à ce sujet.

Madame le Maire rappelle que les campagnes de dératisation ont commencé en janvier 2017, et que la population de rats n'a pas diminué, mais qu'elle s'est déplacée ailleurs. Elle note qu'il y en a même dans les rues. Elle précise qu'il faudrait clôturer au moins deux mois le Champ de Mars pour que la dératisation soit efficace, ce qui n'est pas possible.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération

2018 DEVE 33

Pour : 1 (M. LAROCK)

Contre : 12 (dont 1 pouvoir écrit)

Abstention : 1 (M. LE ROUX)

Ne prend pas part au vote: /

11 - Ici, demain, ensemble pour le climat : Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris, vers une ville neutre en carbone et 100% énergies renouvelables en 2050. 2018 DEVE 54

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Madame le Maire explique que le point 11, « Ici, demain, ensemble pour le climat », concerne le nouveau Plan Climat. Elle donne la parole à Monsieur René-François BERNARD.

René-François BERNARD rappelle que Madame le Maire l'avait suivi la dernière fois qu'il avait voté contre le Plan Climat. Il affirme qu'il votera contre à nouveau car les arguments sont les mêmes, et qu'ils peuvent même être encore plus imposants suite aux événements récents sur les berges :

- D'abord, il note un défaut d'anticipation de la Mairie de Paris compte tenu de la circulation à Paris. Il considère que la fermeture des berges et l'organisation actuelle de la circulation à Paris sont des « crimes » contre la Santé Publique, puisque cela reporte la pollution là où les gens respirent. Il ajoute que cette décision n'est pas cohérente avec le futur de la mobilité, dans laquelle les véhicules seront toujours présents, mais n'auront plus la même présence sur le domaine public. Il estime qu'il faut aller dans le sens de la fluidité, de la réponse aux services, de la réponse aux services individuels, et ce qui a été décidé va à l'encontre de ces besoins.
- Enfin, il note aussi l'irréalisme du plan, dans la mesure où, aujourd'hui, la production de véhicules électriques dépasse difficilement 5 à 10%, alors que les objectifs donnés par la Mairie de Paris, pour 2020, évoquent un parc qui ne serait plus du tout, ni composé de véhicules diesel, ni même de véhicules essence quelques années plus tard.

René-François BERNARD réaffirme sa position sur le fait que, contrairement à la volonté de la Maire de Paris d'être le « meilleur de la classe », Paris ne l'est pas du tout en termes de Santé Publique, ni en termes de fluidité de la circulation, pas plus qu'en termes d'organisation de Paris, vis-à-vis du Grand Paris et vis-à-vis de la Région. Il considère que le résultat du Plan Climat est d'engorger les rues du 7^e arrondissement, le boulevard Saint-Germain et d'en faire un lieu quasiment infranchissable entre 17 h 00 et 20 h 00. Il demande donc à l'assemblée de voter contre.

Marc LAROCK demande si le Plan Climat a bien été voté à l'unanimité du Conseil de Paris en novembre 2017.

Madame le Maire rappelle que le Plan n'a pas été voté par tous.

Marc LAROCK affirme que le Plan a été adopté, en grande partie, par des groupes de l'opposition municipale.

Marc LAROCK demande quel est le problème de la cohérence car il a l'impression que ce Plan Climat a aussi été voté par la Métropole du Grand Paris.

Madame le Maire explique qu'une première mouture de ce Plan Climat avait été faite et que l'Autorité Environnementale d'Île-de-France (autorité indépendante) avait renvoyé la copie au prétexte que les mesures manquaient de clarté, ce qui a obligé la Mairie de Paris à rédiger une nouvelle mouture, qui n'est d'ailleurs pas plus précise que la première. Elle affirme qu'il n'y a pas que des mesures inintéressantes, notamment sur la mobilité, mais qu'en présentant des mesures totalement floues, il est possible, par exemple, d'aboutir à la fermeture des voies sur berges.

Madame le Maire préfère demander à la Mairie de Paris de « repreciser » pour sécuriser les mesures qui peuvent être intéressantes. Mais, elle estime qu'il n'est pas possible de faire un Plan Climat « fourre-tout » ou un plan Biodiversité « fourre-tout » car cela a trop duré. Elle explique que la Mairie de Paris ne peut pas être en permanence dans l'incohérence et dans l'opacité.

Marc LAROCK indique être en accord avec Madame le Maire en ce qui concerne la délibération sur la biodiversité car il y a, visiblement, une désorganisation des services de la Ville de Paris.

Madame le Maire confirme que la désorganisation des services de la Ville de Paris s'observe tous les jours dans le 7^e arrondissement.

Marc LAROCK se dit conscient de la situation.

Madame le Maire dit avoir de l'admiration pour les agents du 7^e arrondissement, car la situation leur est rendue complexe en raison du manque d'organisation des directions centrales.

Marc LAROCK acquiesce mais ne se voit pas voter contre.

Madame le Maire demande à Monsieur LAROCK s'il est prêt à s'abstenir.

Yves POZZO di BORGO explique qu'il était Président de Groupe en 2006-2007 lorsque le premier Plan Climat avait été proposé par Monsieur DELANOE, et que son groupe l'avait voté car des mesures très importantes avaient été proposées à l'époque. Il indique qu'un des éléments importants est que la pollution vient en grande partie des vieux immeubles. Il rappelle qu'à l'époque, 48% de la pollution étaient dus aux vieux immeubles ; 25 à 30% aux voitures et 45% à l'industrie, ce qui avait poussé la Mairie de Paris à prendre des engagements.

Yves POZZO di BORGO explique que, personnellement, il ne l'avait pas voté, et qu'il avait regretté que son groupe le fasse, parce que les gens ne savaient pas ce qu'il s'était passé. Il regrette le peu de mesures prises entre 2007 et 2017, alors que la Ville de Paris disait : « C'est à l'État de restaurer et d'aider la restauration des vieux immeubles ». Il estime que cela a été une erreur monumentale car, au lieu de mettre des millions et des millions d'euros chaque année en préemption comme cela est pratiqué actuellement, il vaudrait mieux investir dans la restauration des immeubles. Il indique que, grâce à son ancienneté et sa connaissance des

choses, il n'a pas voté, sur le principe, contre le Plan Climat, mais contre l'hypocrisie de la Ville, qui ne cessait de dire qu'elle allait faire un Plan Climat pour ensuite ne pas le respecter.

Marc LAROCK estime que malgré la fermeture des voies sur berge rive droite, il y a beaucoup moins de bouchons, et que les voies sur berges rive gauche sont maintenant vraiment rentrées dans les mœurs.

Madame le Maire indique qu'il s'agit encore d'un autre sujet.

Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération
2018 DEVE 54

Pour : 1 (M. LAROCK)

Contre : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

12 - Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens.
2018 DEVE 56

Rapporteur : M. René-François BERNARD

René-François BERNARD explique que les coccinelles *Adalia bipunctata* et les larves de chrysopes à demoiselle aux yeux d'or constituent un excellent moyen de lutter contre les pucerons.

Christian LE ROUX souligne que pour lutter contre les pucerons, d'autres méthodes, comme les phéromones existent. Il rappelle qu'il avait indiqué précédemment que les coccinelles noires attaquent les coccinelles rouges, ce qui crée un véritable problème, notamment en forêt aux alentours du Château de Versailles.

Christian LE ROUX demande une évaluation de cette mesure prise l'année dernière par la Ville de Paris afin de savoir quel en a été l'impact réel sur les pucerons.

Madame le Maire approuve cette demande.

René-François BERNARD ajoute que le problème de l'invasion des coccinelles chinoises lui avait été signalé sur le Champ de Mars, il y a trois ans.

Madame le Maire promet de faire une demande écrite de l'évaluation, qui selon elle aura plus d'impact qu'un vœu.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2018 DEVE 56

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

13 - Communication sur le projet « + de nature en ville » du budget participatif 2016, relatif à la création de vingt espaces de biodiversité et de dix zones humides. 2018 DEVE 57

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'une communication sans vote.

René-François BERNARD explique que, pour tenir compte du souhait des citoyens lors du budget participatif, la Ville a convenu de l'aménagement de 20 espaces de biodiversité sur le territoire municipal et 10 zones humides qui visent à l'installation d'insectes et d'animaux dans ces zones et notamment l'avifaune.

René-François BERNARD fait remarquer qu'il n'existe aucune zone de ce type sur l'arrondissement alors même que le 7^e est l'arrondissement le plus « biodivers » de Paris en matière d'avifaune grâce au fait qu'il est le plus arboricole et le plus vert de Paris.

14 – Approbation du zonage pluvial. 2018 DPE 6

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Madame le Maire donne la parole à René-François BERNARD.

René-François BERNARD reconnaît que son opposition à ce texte n'est peut-être pas évidente, mais qu'il la défendra. Il rappelle l'adage suivant lequel « *ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement* » et relève, *a contrario* que pour cette délibération, il a été remis aux élus un CD d'une centaine de millions d'octets pour présenter des procédures très technocratiques.

René-François BERNARD rappelle qu'il est obligatoire de séparer l'eau pluviale des eaux usées dans les immeubles, mais qu'en bout de conduit, tout est ramassé, rassemblé et canalisé dans le même égout public.

René-François BERNARD cite à titre de comparaison l'exemple d'un postier, qui met tout le courrier dans la même sacoche alors qu'une séparation avait été faite entre « province » et « Paris ». Il prend encore un autre exemple, celui du tri, où les camions-poubelle récupèrent les verres et mettent l'ensemble dans la même poubelle que les ordures ménagères. Il affirme que c'est frustrant d'obliger les administrés à prendre sur leurs économies pour réaliser ce qui est vertueux et, ensuite, voir les collectivités faire exactement le contraire.

René-François BERNARD reconnaît que le plan ne comporte aucun aménagement en termes d'assainissement et que s'agissant des eaux pluviales, il entraîne un certain nombre de répercussions sur l'urbanisme, qui pourraient être traitées si l'eau pluviale pouvait avoir sa propre circulation, et être retraitée de façon rapide, ce qui permettrait d'alimenter un réseau d'eau non potable pour le nettoyage des rues et les usages courants notamment. Il cite la Commission Environnementale qui avait relevé ce point : la Ville explicite très mal les méthodes pour gérer les eaux pluviales, alors qu'il s'agit de l'objet même de ce plan.

René-François BERNARD qualifie ce plan de logorrhée, qui fait un magnifique diagnostic, précise de nombreuses données, mais qui du reste est incapable d'indiquer aux élus et aux Parisiens ce qu'il faut réellement faire, à l'image des autres politiques menées par la Ville de Paris.

Concernant le contenu du plan, il explique que trois zones vont être définies :

- une zone avec un abattement réduit, c'est-à-dire qu'il faut que les eaux de 4 millimètres de pluie puissent être traitées sans problème et que 30% de celles pour lesquelles les pluies sont de 15 millimètres puissent être traitées ;
- les abattements normaux, ce qui veut dire qu'il y a 55% de traitement des pluies de 16 millimètres et qu'il faut supporter une pluie de 8 millimètres ;
- « le renforcé », qui nécessite de traiter 80% de l'eau de pluie, ce qui entraîne, en termes d'urbanisme, d'énormes contraintes sur les nouveaux bâtiments.

Enfin, il ajoute qu'une fois de plus, le centre de Paris (le 7^e arrondissement) est traité avec deux tiers d'une zone « normale » et un tiers dans la zone « renforcée » c'est-à-dire avec de fortes contraintes, et que le tiers en question jouxte le 6^e arrondissement, c'est-à-dire le périmètre sauvegardé. Il indique qu'il sera très complexe d'articuler le périmètre de sauvegarde et de mise en valeur avec ce plan des eaux fluviales.

Madame le Maire indique que ce plan semble avoir été rédigé par quelqu'un qui ne saurait pas comment fonctionnent les réseaux d'assainissement et de traitement des eaux fluviales de la Ville de Paris.

Madame le Maire affirme que les parkings, les caves et les établissements publics qui ont des sous-sols sont oubliés car tout ce qui ne reviendra pas dans les réseaux d'assainissement va partir et dégrader les sols qui ne sont pas imperméabilisés. Elle rappelle que, souvent, la chaussée est dégradée, et que ce plan va aggraver cette situation. Elle critique cette méthode qui consiste à présenter ce plan comme une révolution alors qu'il aurait été plus pertinent essayer de moderniser les réseaux d'assainissement.

René-François BERNARD relève que la Commission d'enquête a effectivement noté que le plan ne parlait pas du Plan de Prévention des Risques Inondations. Il considère que parler de la gestion de l'eau sans évoquer les risques d'inondations est une aberration.

Marc LAROCK est d'accord sur le fait qu'une rénovation du système d'évacuation des eaux serait beaucoup plus pertinente. Il affirme qu'il ne votera pas contre mais qu'il s'abstiendra.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération
2018 DPE 6

Pour : /

Contre : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Abstention : 1 (M. LAROCK)

Ne prend pas part au vote: /

15 - Aménagements de sécurité routière. Demande de subventions auprès de la Région d'Ile-de-France au titre de 2018. 2018 DVD 37

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Madame le Maire reconnaît que la coopération avec la Région fonctionne bien puisque des subventions sont régulièrement obtenues.

Elle explique que les subventions portent en l'espèce sur les réfections de trottoirs et sur l'installation de ralentisseurs dans des zones rapides comme l'avenue Joseph Bouvard qui traverse le Champ de Mars.

Elle souligne la nuisance générée par les voitures de course et rappelle la réunion tenue, il y a environ un an, avec le Procureur lui-même, le Préfet de Police et les services, pour que ces voitures de course soient pénalisées.

Madame le Maire indique que les contrevenants doivent payer de lourdes amendes mais que, s'agissant de voitures de location, les voitures ne peuvent être saisies.

Madame le Maire se réjouit que le Préfet de Police et le Ministère de l'Intérieur travaillent pour trouver un support juridique pour « délictualiser » ce type d'actes et rappelle que ces autorités lui rendent compte des saisies et des amendes, et ont promis de poursuivre cette action en ce sens à l'encontre des voitures de sport.

Madame le Maire souligne qu'il faut des statistiques d'accident, pour obtenir des ralentisseurs, comme le prouve l'exemple de l'avenue Joseph Bouvard

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2018 DVD 37

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

16 - Lancement la première édition de l'événement « Faites le Paris de la Biodiversité » du 22 avril au 10 juin 2018. 2018 DEVE 53

Rapporteur : M. René-François BERNARD

René-François BERNARD explique qu'il s'agit d'une opération de communication sur un *timing* qui a été défini par la Ville de Paris.

M. BERNARD accepte de relayer ces opérations au niveau de l'arrondissement si la réelle biodiversité de l'arrondissement est mise en avant.

Marc LAROCK souligne que le Champ-de-Mars est le lieu qui concentre le plus de biodiversité de tout Paris et souhaite qu'elle soit mise en valeur.

Madame le Maire assure que la demande a été faite sans succès auprès de la Mairie de Paris qui se positionne sur la sécurisation, et sur les activités.

17 – Vœu relatif à la compensation de la suppression du gymnase des Invalides par une infrastructure sportive publique dans le 7^e arrondissement. V 07 2018 008

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Madame le Maire indique que trois vœux sont présentés, et qu'ils ne sont pas rattachés aux délibérations car ce sont des vœux de circonstance liés à de futurs projets d'aménagement ou liés à l'actualité, notamment la question des voies sur berges. Elle indique qu'elle donnera la parole à René-François BERNARD et Olivier LE QUERE qui vont rapporter leurs vœux, et que le dernier vœu concernera les voies sur berges.

Madame le Maire explique qu'un vœu est relatif à la mise à l'étude d'un équipement municipal sportif dans le 7^e. Elle affirme que cette précaution fait suite à la présentation de l'appel à projets parisien pour revaloriser les sous-sols. Elle reconnaît que, dans le 7^e arrondissement, la sous-dalle des Invalides n'est pas valorisée, et qu'il est pertinent d'en faire un beau projet.

Madame le Maire pense qu'il est possible de faire quelque chose qui partirait du quai d'Orsay jusqu'à la rue Fabert. Elle rappelle que le Ministre de l'Intérieur a accepté de ne pas fermer le commissariat, car l'Élysée se trouve à côté.

Madame le Maire explique également avoir appris, un peu par hasard, que le 7^e arrondissement disposait du seul gymnase situé en sous-sol de Paris. C'est pourquoi elle a demandé à ce qu'il soit maintenu. Elle rappelle que la première réponse avait été que le gymnase serait supprimé.

Madame le Maire indique que dans le cahier des charges, le maintien d'une infrastructure liée au sport n'était pas clairement définie et qu'un avenant devrait être rajouté à ce cahier des charges pour maintenir juridiquement ce gymnase.

Madame la Maire explique que Monsieur MISSIKA, qui organise cet appel à projet, aurait indiqué aux aménageurs qu'ils pourraient disposer du gymnase, mais que les entreprises ont pu constater l'hostilité des habitants et des élus à la suppression du gymnase pendant la réunion publique concernant ce sujet.

Madame le Maire indique que suite à cette réunion, la Mairie de Paris est revenue vers elle en proposant de rédiger une disposition en lien avec l'existence d'un équipement sportif à cet emplacement. Mais la seule mention d'un « espace sportif » est insuffisante car il pourrait s'agir d'un espace privé.

Madame le Maire cite les propos de la Mairie de Paris qui lui présente la création d'un gymnase au sein de l'Îlot Saint Germain comme une compensation à la suppression du gymnase des Invalides, mais que cet équipement n'étant pas sorti de terre, il sera hors de question de se priver d'un gymnase.

Madame le Maire donne la parole à Marc LAROCK.

Marc LAROCK estime qu'il s'agit d'aller dans le sens de Madame le Maire et propose de mentionner dans le vœu que la mise à l'étude et la création de cet équipement devra se faire hors îlot Saint-Germain.

Madame le Maire considère qu'il vaut mieux laisser le vœu comme tel car le fait de ne pas préciser « hors l'ilot Saint-Germain » permet de maintenir les deux possibilités.

René-François BERNARD ajoute que le considérant qui mentionne que les élus du 7^e arrondissement ne souhaitent pas une compensation est très clair, et déjà présent dans le vœu.

Marc LAROCK demande si la mise à l'étude d'un nouvel équipement municipal dans le 7^e arrondissement concerne la mandature actuelle ou la prochaine.

René-François BERNARD confirme que la demande concerne la prochaine mandature : 2020 à 2026.

Christian LE ROUX affirme qu'il soutiendra ce vœu, d'autant plus qu'il a participé à la construction du dojo. Il explique que l'équipement sportif des Invalides n'est pas un gymnase, car, à l'époque, il n'était pas possible de construire de gymnase, la surface ne permettant pas d'avoir un gymnase où des jeux de ballon sont pratiqués (basket, volley-ball). Il rappelle que les services de la Ville avaient toujours refusé de supprimer la déchetterie qui était à côté alors qu'il était prévu de construire un espace de 500 à 600 m².

Madame le Maire précise que, concernant la déchetterie, un petit débat a eu lieu, et, majoritairement dans le 7^e arrondissement, le maintien de cet équipement est souhaité.

Christian LE ROUX acquiesce et précise qu'à l'époque, sous le Pont Alexandre III, se trouvait un espace, utilisé par les services de la voirie et les services de la propreté, qui était censé devenir la déchetterie mais qui est devenu un restaurant à la mode. Il affirme que le maintien de ce gymnase, qui n'en ai pas un, est une nécessité, d'autant plus, que dans cette partie de l'arrondissement, il y a un manque d'équipements publics qui sont utilisés pour les écoles (Las Cases, La Motte Picquet...) aux alentours des Invalides, à la fois pour les quartiers Gros-Caillou et Sainte-Clotilde. Il confirme donc l'utilité du gymnase et la nécessité de son maintien sur le site parce que les écoles à proximité en ont l'usage.

Madame le Maire remercie Christian LE ROUX et confirme garder le vœu tel quel. Elle soumet le vœu au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu n° V 07 2018 008

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

18 – Vœu relatif à la verbalisation des autocars étrangers aux abords de l'Esplanade des Invalides et du Champ de Mars. V 07 2018 009

Rapporteur : M. Olivier LE QUERE

Madame le Maire explique qu'elle passe son temps, avec Olivier LE QUERE, notamment le week-end, à appeler le commissaire de Police pour que des agents viennent verbaliser les autocars. Elle passe la parole à Monsieur LE QUERE pour la présentation du vœu.

Olivier LE QUERE remercie Madame le Maire et ajoute que ce vœu est relatif au stationnement illicite des autocars immatriculés à l'étranger, qui se situent principalement aux abords de l'Esplanade des Invalides et plus précisément sur la partie de la rue de l'Université, entre les avenues Fabert et Gallieni, ainsi qu'au niveau de Saint-Dominique.

Olivier LE QUERE indique qu'il ne lira pas l'ensemble des considérants, mais indique que seuls les agents de la Préfecture de Police peuvent verbaliser ces autocars, parce qu'ils sont d'origine étrangère, et que cela est indispensable pour la consignation des amendes sur place, à l'instant T. Il annonce que, sur proposition de Madame DATI et des élus du Conseil d'arrondissement, le Conseil du 7^e émet le vœu que la Ville de Paris lance à partir du mois de mars des opérations coordonnées de verbalisation de ces autocars stationnés illégalement aux abords de l'Esplanade des Invalides et du Champ-de-Mars, en coopération avec les agents de la Préfecture de Police. Il demande donc de voter en faveur de ce vœu.

Madame le Maire rappelle que, depuis le 1^{er} janvier 2018, ce ne sont plus les agents de la Préfecture de Police qui verbalisent, mais ils sont les seuls à pouvoir immobiliser et consigner, contrairement aux agents de la Mairie de Paris. Elle considère que ce transfert de compétences laisse un flou juridique et que c'est une erreur.

Yves POZZO di BORGIO ajoute que si la procédure de protection des manifestations était moins lourde, la Préfecture de Police pourrait déplacer une partie de ces cars. Il considère scandaleux que, pour 10 personnes, il y ait 10 cars de CRS ou de gendarmes et toujours aux mêmes endroits qui ne servent à rien. Il estime qu'il faudrait plutôt utiliser ces véhicules pour ce genre de situation.

Madame le Maire reconnaît que, si la Mairie du 7^e appelle la Police pour verbaliser, il n'y a plus de cars pendant trois semaines, devant l'École Militaire et les rues Fabert et Saint-Dominique. Mais, maintenant qu'ils ont compris que ce sont les agents de la Ville de Paris, les cars étrangers viennent là. Madame le Maire demande s'il y a des observations et soumet le vœu au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu n° V 07 2018 009

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

19 – Vœu relatif à l'exécution de la décision du Tribunal administratif du 21 février concernant les voies sur berges rive droite. V 07 2018 010

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire rappelle qu'une consultation a été faite dans le 7^e arrondissement, et que celle-ci a eu un grand succès puisque plus de 90% des habitants du 7^e se sont opposés à la fermeture des voies sur berges. Elle rappelle également qu'elle était la seule, dans son groupe, à être contre, et que les Maires qui ont été impactés l'ont rejointe petit à petit car ils se sont rendus compte des dégâts causés par cet aménagement en termes de circulation et de pollution dans leurs arrondissements. Elle note qu'aujourd'hui, tout le monde a pu constater que les rues de Bellechasse, Las Cases, Saint-Dominique sont encombrées quasiment à toute heure, et

que cela continue jusqu'à Saint-Germain. Elle rappelle que le Tribunal Administratif a annulé cette fermeture.

Madame le Maire ajoute que l'équipe du 7^e arrondissement a demandé à la Maire de Paris à ce que les voies soient rouvertes immédiatement, et à ce que la loi soit respectée. Elle indique également qu'elle reçoit tous les jours des leçons de morale, pour lui demander de respecter la loi, de la part de l'exécutif. Elle explique que le vœu demande l'exécution de la décision de justice afin que les voies sur berges puissent être ouvertes à nouveau à la circulation. Elle demande également à avoir une étude d'impact réelle, cette fois, sur la piétonisation de la voie sur les berges rive droite, bien que le 7^e arrondissement ne soit pas concerné par cette décision.

Yves POZZO di BORGO estime que, justement, le 7^e arrondissement est concerné.

Madame le Maire répond que l'objet de la décision ne concerne pas les berges du 7^e arrondissement.

Yves POZZO di BORGO acquiesce.

Madame le Maire affirme y aller par voie d'extension, et travailler de cette manière aussi bien avec Christian LE ROUX qu'avec Marc LAROCK pour être au maximum dans la transparence et l'honnêteté intellectuelle. Elle ajoute qu'elle est assez favorable à ce que se tienne un référendum local sur le sujet, en précisant qu'il s'agira d'un référendum, et pas d'une consultation citoyenne.

Madame le Maire indique qu'elle serait favorable à une ouverture des berges la semaine, et à une fermeture le week-end et pendant les vacances, ce qui constituerait un bon compromis. Mais, elle rappelle que les transports publics ne sont absolument pas à la hauteur et qu'une réunion du groupe Les Républicains est prévue à ce sujet lundi. Elle précise que, par exemple, dans le 7^e arrondissement, des arrêts de bus sont supprimés, et les parcours sont revus pour contourner des problèmes de circulation.

Madame le Maire explique que c'est pour cela que les élus du 7^e arrondissement ont demandé un référendum local car il s'agit aujourd'hui de déterminer quelle est la position des administrés du 7^e, même si elle reçoit beaucoup de demandes et de revendications concernant le quartier Sainte Clotilde, qui est congestionné tout le temps. Elle demande aux élus s'ils souhaitent compléter ou revoir les considérants du vœu.

Yves POZZO di BORGO explique qu'Anne HIDALGO évoque une diminution du nombre de voitures en circulation, mais que parallèlement, on observe des conséquences en matière de pollution. Il rappelle que Madame HIDALGO a refusé de mettre en place Airparif et qu'elle n'a pas mis d'antennes ou de capteurs pour vérifier. Il demande à ce que, dans l'évaluation qui est demandée, les conséquences sur la pollution dans cette partie du 7^e soient mentionnées.

Madame le Maire répond que cela n'est plus possible dans ce secteur.

Yves POZZO di BORGO rappelle que Jacques CHIRAC avait engagé la Ville de Paris dans le Plan Laser. Il explique que, sur 3 ou 4 km dans Paris, ce plan prévoyait une série d'autoroutes sous terre, les « autoroutes des gares », et des parkings dissuasion, c'est-à-dire

que toute la banlieue, qui venait travailler, arrivait en voiture, et que ce plan devait permettre de capter plus ou moins le CO² puisque c'était souterrain. Il ajoute que, malheureusement, ni Monsieur TIBERI, ni Monsieur DELANOË ensuite, n'ont continué ce projet alors que ce moyen aurait permis d'ouvrir les berges, parce que les voitures auraient été sous terre.

Madame le Maire ajoute que les aménagements ne sont pas dignes de Paris pour se promener.

Yves POZZO di BORGIO précise que la saleté et les odeurs du dimanche matin sont insupportables, et qu'il y a un problème lié à la Ville.

Christian LE ROUX affirme qu'il va soutenir ce vœu. Il rappelle que Madame HIDALGO, depuis une semaine, a lancé une pétition pour la fermeture des voies sur berges, ne précisant pas s'il s'agit de la voie rive droite ou de la voie rive gauche. Il estime qu'elle entretient un flou artistique, parce qu'elle fait croire aux signataires que c'est la voie rive gauche qui va être redonnée à la circulation. Il indique qu'il est important de dire, comme le vœu le fait, que la voie rive droite est concernée par ce sujet.

Christian LE ROUX rappelle qu'il a déposé un recours au Tribunal Administratif contre la fermeture de la voie rive gauche, sur le thème de l'étude d'impact, avec le comité d'aménagement du 7^e et les associations de défense de l'Ile Saint-Louis et de la Cité. Il précise que le Tribunal Administratif ne les avait pas suivis à l'époque, alors qu'il a suivi cette année les associations qui ont déposé le recours contre la voie rive droite. Il affirme donc qu'une consultation citoyenne, ou un référendum, doit absolument avoir lieu pour demander l'avis des habitants de l'arrondissement. Il pense qu'il faudrait une coordination de votation entre l'ensemble des élus et des habitants concernés du 8^e arrondissement et du 16^e arrondissement.

Enfin, il ajoute qu'en tant qu'utilisateur de véhicules, empruntant désormais la voie rive droite pour rentrer chez lui, il est témoin du report de circulation dû à cette fermeture, sur Beaugrenelle, sur le boulevard de Grenelle et sur le quai Branly. Il constate qu'il y a très peu de cyclistes, parce que l'accès au quai haut leur est interdit, et qu'il y a beaucoup de voitures qui sont en permanence dans une situation d'embouteillage.

Madame le Maire affirme que les autres élus sont impactés, à gauche comme à droite, et qu'ils sont très divisés et très partagés, c'est-à-dire qu'aucune opposition unanime n'a été trouvée. Elle explique qu'à gauche, la situation est identique puisque la majorité municipale est également composée d'écologistes.

Madame le Maire rappelle que tout le monde fait des vœux sur le sujet, mais que beaucoup dans son groupe sont totalement hostiles à la réouverture et même au compromis proposé par la Région, avec une voie piétonne. Elle ajoute qu'elle a dans le 7^e moins de courriers à propos des voies sur berge, alors qu'elle avait eu un tollé pendant un au moment de la fermeture.

Madame le Maire explique que la tenue d'un référendum mettrait tout le monde face à ses responsabilités. Elle rappelle que suite à l'opposition des élus du 7^e lorsque Bertrand DELANOË avait acté la fermeture des voies sur berge, rive gauche, ils n'avaient obtenu que la clause de réversibilité car à l'époque, une étude de la Préfecture de Police avait indiqué qu'il existait un rallongement du temps d'accès pour les services de secours (police secours, pompiers et autres).

Marc LAROCK confirme que la position sur les voies sur berges traverse toutes les sensibilités politiques, étant lui-même très partagé. Il considère qu'il est invraisemblable qu'une procédure (pour ce qui était un projet emblématique d'Anne HIDALGO) ait été retoquée, parce que cela a été mal rédigé.

Madame le Maire affirme que c'est son marqueur.

Marc LAROCK trouve cela complètement aberrant.

Christian LE ROUX pense qu'il existe une différence entre rédiger de façon orientée pour que la décision soit prise de façon politique et le fait que les services aient mal rédigé. Il estime que, dans ce cas, ce ne sont pas les services qui ont mal rédigé, mais que cela était orienté sur instruction politique.

Madame le Maire rappelle que Monsieur DELANOE avait fait la même chose et considère que la décision du tribunal est un tract contre Madame Hidalgo.

Marc LAROCK ajoute qu'il n'est pas possible d'installer des aménagements pérennes avec la question de la réversibilité.

Madame le Maire pense que Madame HIDALGO va prendre un nouvel arrêté qui va être retoqué et ajoute que cette décision serait totalement illégale.

Marc LAROCK pense que le nouvel arrêté va reposer sur des attendus qui ne correspondent plus aux objectifs initiaux.

Madame le Maire estime que les attendus seront sur la protection du patrimoine touristique.

Marc LAROCK acquiesce et, que c'est pour cette raison que cette décision sera retoquée. Il annonce qu'il ne votera pas contre le vœu de Madame le Maire, et qu'il s'abstiendra.

Marc LAROCK rappelle qu'il lui arrive assez fréquemment de voter les vœux de Madame le Maire. Il demande s'il est possible de savoir si ces vœux ont été acceptés ou retoqués au Conseil de Paris.

Madame le Maire indique qu'elle fera passer la demande.

Marc LAROCK précise qu'il aimerait être tenu informé pour le Conseil d'arrondissement suivant.

Madame le Maire ajoute qu'elle pensait mettre les délibérations, les suites données aux délibérations et les vœux dans la revue municipale. Elle précise qu'elle peut aussi envoyer un *e-mail*. Elle rappelle que des vœux du Conseil d'arrondissement ont déjà été adoptés en Conseil de Paris. Elle cite à titre d'exemple l'opération Ecomouton.

Madame le Maire soumet le vœu au vote.

Un avis favorable est donné à la MAJORITÉ des votants au vœu n° V 07 2018 010

Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /
Abstention : 1 (M. LAROCK)
Ne prend pas part au vote: /

Madame le Maire indique que l'ordre du jour principal est épuisé et remercie Monsieur LAROCK.

Madame le Maire annonce les événements qui vont avoir lieu prochainement et invite à consulter le site internet de la Mairie :

- Le lendemain, le 8 mars se tiendra la journée internationale de la femme avec de nombreux ateliers qui commencent en fin de journée, parce que ce n'est pas un jour férié. Madame le Maire relève que les gens travaillent la journée, même les femmes, et propose avec humour que Madame HIDALGO prenne un arrêté pour que les femmes ne travaillent pas le lendemain. Cet événement se tiendra à partir de 18 h 00 à la Mairie ;
- 13 mars : soirée littéraire avec Daniel Picouly à 19 h 00 à la Mairie ;
- 14 mars, à partir de 13 h 00 : la Grande Dictée à la Mairie du 7^e ;
- 21 mars : lancement du printemps du violon jusqu'au 31 mars. Madame le Maire précise que le thème de cette année portera sur la personne de Jean-Sébastien BACH ;
- 28 mars, de 14 h 00 à 18 h 00 : tournoi de Bridge. Madame le Maire ajoute que c'est chaque année un vrai succès ;
- 24 mars, de 10 h 00 à 18 h 00 : « Samedi qui sauve » à la Mairie. Madame le Maire précise que c'est la troisième édition des gestes qui sauvent et que le succès avait été au rendez-vous l'année passée.
- mercredi 4 avril, de 14 h 00 à 18 h 00 : Chasse aux œufs ;
- 12 avril, de 14 h 00 à 17 h 00 : atelier des seniors.

Les Conseils de quartier, sous le contrôle d'Olivier Le Quééré:

- CCQ Invalides : 14 mars, 18h30, salle du conseil ;
- École Militaire : 21 mars, 18 h 30 ;
- Saint-Thomas d'Aquin : 26 mars, 18h30 ;
- Gros-Caillou : 28 mars, 18 h 30.

Madame le Maire rappelle que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 12 avril, à la veille des vacances de Pâques.

Christophe POISSON ajoute que le Printemps du Violon, cette année, s'ouvrira avec un goûter pour les enfants (et les parents et les grands-parents, oncles et tantes), pour les 333 ans de Jean-Sébastien BACH à la Mairie à 15 h 00. Il précise qu'une autre action pour les enfants sera très importante : le 24 mars à 15 h 00, *Pierre et le Loup* au Centre Culturel Russe.

Christophe POISSON indique que le deuxième axe de l'événement est une nouveauté de cette année : c'est un partenariat avec la Fondation Saint-Jean de Dieu qui va travailler avec des enfants très lourdement handicapés et qui vont participer dans un cadre pédagogique à un certain nombre d'activités.

Christophe POISSON explique que la deuxième action culturelle d'importance sur les semaines à venir, avec Coline AURAY qui organise des programmes éducatifs pour les enfants à travers le monde, consiste à offrir aux résidents de l'hôpital des Invalides et à tous les habitants du 7^e arrondissement des concerts organisés par des virtuoses, dont le premier a lieu le 21 mars à 15 h 00. Il invite à recueillir toutes les informations sur le site Internet de la Mairie. Il remercie Madame le Maire.

Madame le Maire demande s'il n'y a pas d'autres communications.

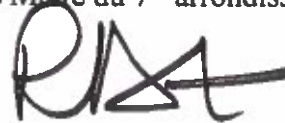
La séance est levée.

La Secrétaire de Séance



Emmanuelle DAUVERGNE

Le Maire du 7^e arrondissement



Rachida DATI